

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2016

DCM N° 16-05-26-13

Objet : SPL M3Congrès - Versement de la contribution financière à l'investissement 2016.

Rapporteur: M. TOULOUZE

Par délibération n° 15-11-26-5 du 26 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville de Metz, Metz Métropole et la SPL Metz Métropole Moselle Congrès, relative au financement, à la réalisation et à la gestion du centre de congrès.

Cet avenant prévoit, pour 2016, le versement par la Ville de Metz d'une contribution de 6.5 M€ à la SPL M3Congrès pour la construction de l'équipement.

En application de la délibération n° 15-11-26-6 du 26 novembre 2015 approuvant l'augmentation du capital social de M3Congrès, il convient de préciser que cette contribution de 6,5 M€ doit être versée sous forme, d'une part, d'une participation au capital de la SPL à hauteur de 2.808.000 €, et d'autre part, d'une subvention d'équipement à hauteur de 3.692.000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 15-11-26-5 du 26 novembre 2015 relative à l'avenant n° 1 à la convention tripartite portant sur le financement, la réalisation et la gestion du centre de congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 15-11-26-6 du 26 novembre 2015 approuvant l'augmentation du capital social de la SPL M3Congrès,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de verser la contribution financière à l'investissement à la SPL Metz Métropole Moselle Congrès au titre de 2016, sous la forme d'une part, d'une participation au capital de la SPL à hauteur de 2.808.000 €, et d'autre part, d'une subvention d'équipement à hauteur de 3.692.000 €.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Finances, contrôle de gestion et commande publique
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.6 Contributions budgétaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ